

## Vivre seul(e) mais pas isolé(e)

### Un nouveau guide pratique pour les habitants seuls

**Qu'elle soit choisie ou subie, la vie en solo nécessite de pouvoir s'organiser et prendre des décisions pour l'avenir, tant sur le plan pratique que juridique. Comment réduire les frais de loyer, d'électricité, de chauffage lorsqu'on vit seul(e) ? Comment faire face seul(e) à la maladie ? Qui héritera s'il n'y a ni conjoint, ni enfants ? Ces questions – et bien d'autres encore – trouvent réponses dans le nouveau guide “Vivre seul(e) mais pas isolé(e) - Guide pratique pour les habitants seuls”. Un outil de réflexion utile à bien des égards.**

D'ici 2060, un ménage sur deux en Belgique sera constitué d'une seule personne. C'est déjà le cas à Bruxelles. Les personnes vivant seules peuvent être de jeunes adultes qui quittent le domicile parental, des quadragénaires qui entament une vie nouvelle après une séparation, des veufs qui doivent continuer à vivre seuls après une existence commune, des personnes âgées qui font face à une perte d'autonomie et qui ne souhaitent pas aller vivre en maison de repos... La liste peut être longue.

Quels que soient leur situation et leur profil, les personnes qui vivent seules peuvent être confrontées à une série de problèmes et/ou questions auxquelles elles ne trouvent pas toujours réponse. La Fédération du Notariat et la Fondation Roi Baudouin leur viennent en aide avec un nouveau guide pratique structuré en fonction de différents moments et choix de vie : **logement, santé, désir d'enfant, séparation, décès du conjoint, vieillesse, héritage.**

Le guide s'adresse à **toute personne vivant seule** mais peut également être utile aux **membres de l'entourage** (famille, amis...). Il apporte des **réponses à des questions concrètes et variées** telles que: quelles sont les possibilités d'achats groupés pour réduire les frais énergétiques d'une habitation ? Un membre de l'entourage peut-il prendre des décisions médicales pour un proche gravement malade ? Où trouver plus d'informations sur les possibilités en matière d'adoption, de procréation médicalement assistée, de famille d'accueil ? Que faire en cas de séparation ou lorsque le conjoint vient à décéder ? A qui s'adresser si on ne sait plus faire ses courses soi-même, préparer ses repas ou s'occuper du ménage ? Que prévoit la légalisation en matière d'héritage si on n'a ni conjoint, ni enfants ? ... Le guide propose également de nombreux **conseils pratiques et références utiles.**

Cette nouvelle publication entend aussi **stimuler la réflexion** et **inciter à prendre préventivement certaines dispositions**. *In fine*, elle montre que vivre seul(e) n'est pas forcément synonyme de vivre de manière isolée.

#### **Collaboration entre la Fondation Roi Baudouin et la Fédération du Notariat**

Le guide “Vivre seul(e) mais pas isolé(e) – Guide pratique pour les habitants seuls” s'inscrit dans la série d'ouvrages pratiques publiés conjointement par la Fondation Roi Baudouin et la Fédération du Notariat (Fednot). Il peut être téléchargé gratuitement sur le site web de Fednot : <https://www.notaire.be/nouveautes/publications> ou sur celui de la Fondation Roi Baudouin. Il peut aussi être commandé gratuitement (ainsi que d'autres guides pratiques) sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be).